

**MODALITES des contrats 2026**  
**Fromages de Brebis – Bergerie de l'Eolienne**  
**Fromages fermiers au lait cru entier bio de brebis**

**> LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

**L'adhérent s'engage à :**

- Respecter le règlement d'AMAPlace sur la Terre (en ligne sur le site : [amaplacesurlaterre.fr](http://amaplacesurlaterre.fr))
- **Venir chercher son panier aux dates prévues** pendant toute la durée de son contrat, en respectant les horaires de distribution et **prévenir à l'avance** afin de laisser le panier à la cave de Lépigny ou doubler le panier suivant. **Sans cela, le panier sera donné lors de la distribution.**
- Partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production. Dans le cas où le producteur ne pourrait assurer une garniture complète des paniers, l'adhérent ne peut prétendre à un quelconque remboursement, une solution serait cherchée avec le producteur et les adhérents.
- **Ramener les pots en verre** fournis par le producteur lors des distributions et en fin de saison à verser en € une participation libre si trop sont manquants
- À régler ma cotisation de 15€ en 2026

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc....) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du bureau de l'association afin de rechercher un éventuel remplaçant (sous réserve de formuler sa demande suffisamment à l'avance).

**Le producteur s'engage à :**

- Approvisionner régulièrement l'adhérent
  - Faire de son mieux pour compenser les paniers éventuellement incomplets
  - Informer sur ses savoir-faire, pratiques par rapport à la charte des Amap et aux principes de l'agriculture paysanne, selon ses possibilités et contraintes (économiques, locales...)
  - Produire dans le respect d'une agriculture socialement équitable et écologiquement sain.
  - Une semaine avant la distribution, un tableau Google sera ouvert pour vous permettre d'indiquer vos préférences. **Ce n'est pas une garantie de recevoir exactement ce que vous aurez réservé, mais, nous engageons à faire le maximum pour vous satisfaire.** En cas de difficultés ou d'imprévus, nous nous réservons la possibilité de modifier le contenu de votre panier.
- Si vous ne souhaitez pas choisir votre panier, merci de le préciser à la signature du contrat.

**Les variétés de fromages proposés :**

- 1 - Fromage frais Nature ou Aromatisé (environ 100g) : Ail et Fines Herbes, Bruschetta, Poivre Noir, Indienne, Saveur du Jardin,....
  - 2 - Yaourt Nature, Crème de Marrons, citron
  - 3- Tommette (300g) ou demi-tomme ou fromage de l'Aiguille(280gr)
  - 4 - Bûlotin, type « reblochon » (environ 250g)
  - 5 – Brêta, type « Feta » (environ 290g)
- Et ponctuellement... des crottins (demi-secs / secs)



**>FORMULES[Exemples qui vous seront proposés selon la saison]**

GRAND PANIER à 17€	PETIT PANIER à 8,50€
3 Fromages frais + 1 Bûlotin ou 3 Fromages frais + 1 tommette ou 14 yaourts ou 7 yaourts + 1 Bûlotin ou 7 yaourts + 3 Fromages frais ou 1 grosse tomme/ 2 tommettes / Aiguille ou morceau de Brêta	3 Fromages frais ou 7 yaourts ou 5 yaourts + 1 Fromages frais ou 1 Bûlotin ou 1 tommette/Aiguille ou morceau de Brêta

Il s'agit de contenus donnés à titre indicatif. A chaque distribution vous choisirez vos fromages en fonction de ce que vous propose Noémie pour le montant de votre contrat.

## > CONTRATS

FORMULE	CONTRAT	ANNUEL (9 mois) 19 Distributions [Du 28/01 au 08/10]	SAISONNIER (4 mois) 9 Distributions [Du 05/06 au 25/09]
GRAND PANIER 17€		[17€ x 19 distributions] 304€	[17€ x 9 distributions] 144€
PETIT PANIER 8,50€		[8,50€ x 19 distributions] 152€	[8,50€ x 9 distributions] 72€

## > LES DISTRIBUTIONS

Un Jeudi sur deux, première distribution le **30 janvier 2025** pour les contrats annuels et le **05 Juin 2025** pour les contrats saisonniers. Dernière distribution le **9 octobre** pour les annuels et **25 septembre** pour les saisons.

Jan	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct
	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>09</b>
	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	
<b>30</b>						<b>31</b>			

## > LIEU ET HORAIRES

- De Janvier à Fin Mai : de 17h30 à 18h30 à la ferme de Lépigny
- A partir de Juin : de 18h00 à 19h00 à la ferme de Lépigny

## > RENSEIGNEMENTS

Producteur = LACHENAL Noémie : noemie@bergerie-eolienne.fr / 06.81.31.25.54

Référent = CAILLAT Célia : brebis.amaplaceurlaterre@gmail.com

Le contrat d'engagement qui suit (page 3 seulement) est à renvoyer complété et signé en 3 exemplaires à :

Célia CAILLAT, 391, avenue de Genève  
74170 St Gervais

Accompagnés de :

- chèque de cotisation à l'ordre de Amaplace sur la terre : 15 €
- **chèque pour le contrat à l'ordre de la Bergerie de l'éolienne**

!

**Tous les fromages ne seront pas disponibles A TOUTES LES DISTRIBUTIONS en raison du volume de lait et de la période d'alpage :**  
**- de Février à mi-juin : yaourts et fromages frais/AIGUILLE**  
**- de février à fin juin : bélotin**  
**- d'avril à octobre : tomme / tommettes / brêta**